

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

DEC 2024/AC/072

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu les articles R. 2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation n°23A014 portant sur les travaux de reconstruction de la salle Leplat, extension des loges du zéphyr, création de logements et de cellules commerciales, divisé en 16 lots,

Vu l'analyse des offres qui conduit à attribuer le lot n°15 peinture à la société Cabre, laquelle a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres,

DECIDE

Article 1 : Il est souscrit un marché public n°2024-026 avec la société Cabre, sis rue Raoul Briquet ZA du Chemy CS 30320 62710 COURRIERES, ayant pour objet des travaux de peinture, pour son offre de base pour un montant de 119 450.30 euros hors taxes soit 143 340.36 euros toutes taxes comprises.

Les montants sont repartis par phase de travaux comme suit :

- Reconstruction de la salle de sport LEPLAT : 30 170.94 € hors taxes soit 36 205.13 € toutes taxes comprises
- Extension des loges du Zéphyr : 47 995.87 € hors taxes soit 57 595.04 € toutes taxes comprises
- Création de logements et de cellules commerciales : 41 283.49 € hors taxes soit 49 540.19 € toutes taxes comprises

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à HEM, le 07 mars 2024

Pour le maire et par délégation,
L'adjoint aux ressources humaines, à la
commande publique et aux affaires juridiques.




Pascal NYS

